

2. Le contexte de réalisation du Plan de transport du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Le Plan de transport du Saguenay–Lac-Saint-Jean est élaboré en tenant compte des grandes tendances politiques, socio-économiques et environnementales, et dans un esprit de décentralisation, qui tient compte du point de vue des régions. Mais il s'inscrit d'abord et avant tout dans la mission du ministère des Transports et dans ses choix stratégiques. On trouvera dans les paragraphes qui suivent une vue d'ensemble de la planification au Ministère ainsi que de la planification qui s'effectue à l'extérieur, suivie des points saillants du contexte actuel.

2.1 La planification au ministère des Transports

La mission du Ministère

« Le Ministère a comme mission d'assurer la circulation des personnes et des marchandises par le développement, l'aménagement et l'exploitation d'infrastructures et de systèmes de transports intégrés, fiables et sécuritaires, et qui contribuent au développement économique et social du Québec et de ses régions. Il réalise sa mission avec un souci constant de l'impact de ses interventions sur l'aménagement du territoire et de l'environnement². »

Dans le cadre de sa planification stratégique, le Ministère s'est donné un instrument, le *Plan stratégique ministériel*, dans lequel il fixe des orientations, des axes d'intervention et des objectifs qui traduisent ses préoccupations et les avenues qu'il entend privilégier. Celles-ci se concrétiseront dans un plan d'action qui sera articulé autour des priorités du Ministère.

Les choix stratégiques

Pour l'exercice de planification 1999-2002, le ministère des Transports s'est fixé trois orientations et sept axes d'intervention. Ces choix stratégiques guident l'élaboration de son plan d'action pour les prochaines années. Les orientations et les axes d'intervention sont les suivants :

2. MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC. *Plan stratégique 1999-2002 du ministère des Transports*, Québec, 1999, p. 13 à 19.

Tableau 1 - Orientations et axes d'intervention du ministère des Transports du Québec, de 1999 à 2002

Orientations	Axes d'intervention
Soutenir le développement économique du Québec, de sa métropole et de ses régions, dans le respect de l'environnement.	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la position concurrentielle des entreprises ainsi que l'accès aux ressources et aux marchés. - Optimiser l'utilisation des réseaux Faciliter l'accès aux produits touristiques.
Assurer la mobilité et la sécurité des usagers du réseau de transport.	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la qualité des infrastructures et des équipements. - Améliorer la sécurité.
Desservir efficacement la population et offrir des services de qualité.	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la prestation des services. - Optimiser l'efficacité du personnel.

Le Plan de transport du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Le plan de transport est un outil essentiel pour établir les priorités d'action en matière de déplacements des personnes et des marchandises, pour tous les modes de transport, à l'intérieur d'un territoire donné. Les plans de transport se caractérisent en outre par une approche globale, qui tient compte de l'aménagement du territoire, de l'activité économique et de l'environnement.

Le Plan de transport du Saguenay–Lac-Saint-Jean est un outil de planification qui permettra, entre autres:

- de mieux connaître la situation dans le transport des personnes et des marchandises sur le territoire;
- d'établir un diagnostic des transports en collaboration avec les représentants du milieu;
- de déterminer des orientations et des objectifs en matière de transport qui tiendront compte des ressources dont disposent le gouvernement et la région;
- d'établir une stratégie d'action visant à atteindre les objectifs et les orientations adoptées.

2.2 La planification à l'extérieur du ministère des Transports

L'élaboration du Plan de transport du Saguenay–Lac-Saint-Jean se fait en tenant compte de la planification qui est faite à l'extérieur du Ministère, comme la planification stratégique régionale et la révision des schémas d'aménagement des municipalités régionales de comté. De plus, outre les politiques et les programmes du ministère des Transports, les lois et les politiques du gouvernement du Québec ayant une incidence sur la planification des transports seront, elles aussi, prises en considération dans l'élaboration du plan.

La planification stratégique du développement régional

Le Conseil régional de concertation et de développement a la responsabilité de définir les priorités en matière de développement pour toute la région et de convenir d'une entente-cadre avec le gouvernement du Québec. Le plan stratégique de développement que le Conseil a adopté³ énonce les enjeux régionaux et, pour chacun d'eux, des axes de développement, des orientations et des stratégies d'action pour un horizon de cinq ans.

3. CONSEIL RÉGIONAL DE CONCERTATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN. *Plan stratégique régional Saguenay–Lac-Saint-Jean*, février 1996.

Une des stratégies d'action adoptées dans ce plan pour favoriser l'intégration des infrastructures et des services de transport lourd est la réalisation d'un plan de transport régional. L'élaboration d'un plan de transport régional permettra au ministère des Transports et à ses partenaires de poursuivre la réflexion amorcée dans le cadre de la planification stratégique régionale et de mieux articuler leurs actions, en tenant compte à la fois du développement régional et, comme il sera vu plus loin, de l'aménagement du territoire.

Les axes et priorités de développement auxquels le gouvernement se sera associé seront pris en compte dans le plan de transport.

La planification de l'aménagement du territoire par les MRC

Actuellement, les municipalités régionales de comté sont à l'étape de la révision de leur schéma d'aménagement, qui est l'outil utilisé pour structurer l'organisation de leur territoire. La question des transports occupant une place centrale dans l'aménagement du territoire, on trouve évidemment, dans ces schémas, des orientations et des objectifs s'y rapportant.

Lorsqu'il prévoira intervenir sur le territoire, le ministère des Transports, comme tous les autres ministères, sera tenu de respecter le schéma en vigueur.

Un intérêt pour le transport

Le plan stratégique régional et les schémas d'aménagement des quatre MRC de la région témoignent d'un intérêt certain pour la question du transport. En comparant les stratégies d'action et les objectifs de l'un et l'autre, on remarque de nombreux objectifs communs qui ont un impact sur le secteur des transports (tableau 2).

Tableau 2 - Les axes de développement du CRCD et certains objectifs des MRC du Saguenay–Lac-Saint-Jean (secteur du transport)

Axes	Objectifs
Optimiser l'utilisation des ressources naturelles de la région.	<ul style="list-style-type: none"> - Consolider l'industrie forestière. - Consolider l'agriculture. - Améliorer l'accès au milieu naturel et aux cours d'eau. - Créer de nouveaux circuits touristiques et de nouveaux réseaux cyclables.
Orienter le développement économique régional vers des secteurs de pointe, en utilisant comme catalyseurs les avantages qu'offre la région.	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la mise en marché des produits à valeur ajoutée. - Favoriser la consolidation des aires industrielles existantes et prévues à l'intérieur des zones urbaines.
Assurer une meilleure gestion de l'espace ainsi que des milieux habités et des infrastructures sur le territoire municipal.	<ul style="list-style-type: none"> - Consolider et renforcer les noyaux urbains et ruraux actuels. - Contenir le développement à l'intérieur des périmètres d'urbanisation.
Consolider, intégrer et développer les grandes infrastructures de transport et de communication.	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer et développer le réseau routier régional. - Assurer le maintien et le développement du réseau ferroviaire ainsi que des infrastructures portuaires et aéroportuaires. - Améliorer le transport en commun et le transport adapté.

2.3 Un contexte de changements

Le Plan de transport du Saguenay–Lac-Saint-Jean s’inscrit dans un contexte de changements, qui seront déterminants quant aux actions à mener en matière de transport. Le Plan doit donc tenir compte de divers changements de nature administrative, socio-économique et écologique qui ont des répercussions sur les transports :

- la révision du rôle de l’État et des organismes publics;
- une décentralisation accrue des services du gouvernement du Québec vers les régions;
- la nouvelle orientation du gouvernement fédéral en ce qui a trait au financement et à l’exploitation des services et des infrastructures de transport des secteurs ferroviaire, maritime et aérien;
- la mondialisation de l’économie et la libéralisation des échanges;
- la déréglementation des entreprises;
- le vieillissement de la population et la dénatalité;
- la sensibilité accrue du public à l’impact des activités humaines, dont les transports, sur l’environnement;
- la dégradation de l’environnement à l’échelle de la planète, variations et changements climatiques, etc.;
- l’état des finances publiques;
- le commerce électronique.

Bref, le Plan de transport du Saguenay–Lac-Saint-Jean est un outil de planification qui s’élabore en tenant compte des différents contextes, de la mission du ministère des Transports et, comme il a été décrit précédemment, des planifications régionales d’aménagement et de développement.